
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Date de convocation : 3 novembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Contrat de reprise des flux plastiques (mixte PET clair, mixte PET foncé, mixte PEPPPS et films PE)

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Trivalis assure, dans le cadre de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés qui lui a été transférée par les collectivités adhérentes, le tri et la valorisation des déchets d'emballages issus des collectes sélectives.

Considérant que dans le cadre du Barème F de soutiens des emballages, et de la contractualisation avec l'éco-organisme Citeo, Trivalis a signé en 2022 avec la société VEOLIA un contrat de rachat des flux plastiques (mixte PET clair, mixte PET foncé, mixte PEPPPS et films PE) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable une fois pour une durée d'un an.

Considérant qu'après une phase de négociation avec la société VEOLIA, cette dernière a proposé à Trivalis de conclure un nouveau contrat de reprise aux mêmes conditions tarifaires que le contrat actuel mais pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver le contrat de reprise pour les flux plastiques en option fédération à intervenir avec la société VEOLIA,

Autoriser le Président à signer le contrat ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve le contrat de reprise pour les flux plastiques en option fédération à intervenir avec la société VEOLIA,

Autorise le Président à signer le contrat ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).